



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

La CAQ propose un ordre professionnel des enseignants **François Legault et la CAQ : de plus en plus confus**

Montréal, le 12 mars 2012 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) trouve insensée la dernière proposition de la Coalition Avenir Québec (CAQ) qui souhaite créer un ordre professionnel des enseignants si elle venait à former le prochain gouvernement du Québec. La FAE rappelle que la création d'un ordre professionnel doit provenir d'une volonté des premiers visés d'en faire partie et non pas de celle d'une formation politique de vouloir l'imposer. Or, les 80 000 enseignantes et enseignants ont déjà rejeté à 95 % le projet de créer un ordre professionnel. De plus, l'Office des professions du Québec a déjà tranché dans un avis remis au gouvernement en 2002 disant qu'il n'est pas opportun d'instituer un ordre professionnel tout en précisant que les enseignantes et enseignants répondent en tous points aux critères définissant les professionnels dans la société québécoise.

« Notre accueil au plan Legault est glacial. Ce n'est pas la création d'un ordre professionnel qui va garantir une meilleure réussite des élèves, mais la révision des programmes, le dépistage des élèves en difficulté et l'intervention précoce avec des ressources en soutien au personnel enseignant. Sous le vocable d'une professionnalisation de l'acte enseignant, François Legault cherche davantage à contrôler et à sanctionner les profs, tout en affaiblissant leurs moyens d'être défendus. Pourtant, la profession enseignante est une des plus réglementées, normées et contrôlées et elle s'exerce en public et non pas dans un bureau fermé à l'abri des regards indiscrets », a déclaré le président de la FAE, Pierre St-Germain.

Confusion totale

Pour la FAE, la CAQ confond le rôle d'un ordre professionnel avec l'objectif qu'elle s'est donné de soumettre la rémunération du personnel enseignant à des évaluations en fonction de leur performance. Il est aussi pour le moins étrange que la CAQ évoque un ordre professionnel pour permettre de concentrer l'aide financière dans les écoles.

« Est-ce l'ordre professionnel qui va gérer les budgets du gouvernement et ceux des écoles? François Legault envisage-t-il vraiment de confier à un ordre professionnel la charge de déterminer la rémunération des enseignantes et enseignants? C'est vraiment n'importe quoi! Ce qui est ironique, c'est que celui qui cherche à réorganiser l'État avec moins de structures a comme priorité d'en ajouter et d'augmenter la bureaucratie. Imaginez 80 000 profs évalués deux fois par année! Quelle sera la quantité de documents à gérer? Quel sera le coût d'une telle opération? Quel gaspillage de temps, de ressources et d'argent! À l'instar de l'Office des professions, on peut se demander pourquoi transformer un fonctionnement que s'est donné lui-même le système d'éducation? Faut-il rappeler à François Legault que les enseignantes et enseignants doivent déjà se conformer à plusieurs règles imposées par la Loi sur l'instruction publique et par le régime pédagogique en plus d'être encadrés par les conventions collectives. Si François Legault veut proposer des changements véritables, qu'il aille dans le sens de mieux

respecter l'autonomie professionnelle et qu'il cesse de proposer une plus grande intrusion dans nos pratiques sous le couvert de la création d'un ordre professionnel. Cette idée de la CAQ ne passe pas et nous insulte. Elle démontre une fois de plus l'état de grande confusion qui règne dans l'esprit de M. Legault et de sa formation », de conclure, M. St-Germain.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
Téléphone : 514 666 7763, poste 296 – bureau
514 910-1754 – cellulaire